



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement no 2019-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia a été présenté à la séance ordinaire du 23 janvier 2019 et que, lors de cette même séance, l'avis de motion a été donné voulant qu'à une séance ultérieure soit adopté ledit règlement.

Objet du projet de règlement

Le projet de règlement no 2019-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés abroge et remplace le règlement 2016-12 portant sur le même objet. Le projet de règlement amène des amendements concernant les conflits d'intérêts, l'obligation de loyauté, le respect des personnes, la sobriété et la dénonciation d'un manquement au code d'éthique.

Consultation

Les personnes désireuses de consulter ledit projet de règlement peuvent le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 24^e jour de janvier 2019.



Joël Tremblay
Secrétaire adjoint